



DEPARTEMENT DE LA SAVOIE  
ARRONDISSEMENT DE CHAMBERY  
CANTON D'AIX-LES-BAINS 1  
**COMMUNE DE SAINT-OURS**

**Compte rendu de la séance du  
Conseil Municipal du 05 mars 2019**

Le 05 mars 2019 à 19 heures les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués le 28 février 2019 se sont réunis, en salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian REBELLE, Maire.

Nombre de Membres en exercice :	12	<u>Présents</u> : Madame Janine BONNET, Messieurs Christian REBELLE, Denis MATHIEUX- PANTIN, Hervé CLERC, Louis ALLARD, Patrick MATHIEUX, Romain REY, Yannick GUTHLEBEN
Nombre de Membres présents :	8	
Nombre de suffrages exprimés :	10	
Date d'affichage : 11/03/2019		<u>Absents excusés</u> : Emilie GIRAUD (pouvoir à Mr MATHIEUX PANTIN), Olivier SUPERNANT (pouvoir Mr REBELLE), Marie-Eve SAILLET, Brice FANTIN
		<u>Secrétaire de séance</u> : Yannick GUTHLEBEN

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 29 janvier 2019 :  
➤ Approuvé à l'unanimité

**Délibération n° 5-2019 : Versement d'une subvention à l'Atelier des Arts**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'une école de musique, de danse, de théâtre et d'arts plastiques est implantée sur le canton de Grésy-sur-Aix et, nommée l'Atelier des Arts, elle est ouverte à tous.

Cette association dirigée par une équipe d'animateurs permet à cette école de musique de soutenir les projets culturels du territoire et de donner des cours de musique et de danse aux élèves.

La commune de Saint Ours adhère à cette association par l'intermédiaire de la Communauté d'agglomération Grand Lac. En 2018 le montant de cette participation a été intégré dans l'attribution de compensation versée par la communauté d'agglomération de Grand Lac à la commune de Saint Ours. Il y donc lieu de restituer cette somme à l'association. Le montant de cette somme s'élève à 1924 € par année.

Monsieur le Maire propose le versement de cette adhésion pour 2019, d'un montant de 1924 €.

Cette somme sera inscrite au budget 2019.

**Le Conseil Municipal à l'unanimité et après en avoir délibéré ;**

- **Approuve la restitution de la somme de 1924 € à l'atelier des arts pour l'année 2019**
- **Dit que ce montant sera inscrit au BP 2019**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.**

#### **Délibération n° 6-2019 : Approbation des modifications statutaires du SDES**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal le courrier du Président du SDES expliquant les nombreuses évolutions et que les statuts actuels doivent être adaptés notamment :

- Le changement du siège social demandé par un courrier de M. Le Préfet du 24 juin 2013
- L'évolution du nombre de communes adhérentes suite aux récents regroupements
- L'introduction de compétences optionnelles supplémentaires.

**Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Maire, et en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés :**

- **Approuve les modifications statutaires du SDES, détaillée dans la délibération du comité syndical du SDES n° CS 04-11-2018 en date du 18 décembre 2018, laquelle est jointe en annexe à la présente.**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.**

#### **Délibération n° 7-2019 : Approbation du compte de gestion 2018**

Après s'être fait présenter le Budget de l'exercice 2018, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a prescrit de passer dans ses écritures ;

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2018 ;
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

**LE CONSEIL MUNICIPAL** déclare que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2018, par le Trésorier, visé et certifié par l'Ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves de sa part.

- **Approuve le compte de gestion 2018.**

- **Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.**

**Délibération n° 8-2019 : Approbation du compte administratif 2018**

Monsieur Le Maire s'étant retiré, le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Louis ALLARD, Maire Adjoint, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2018, dressé par Monsieur REBELLE Christian, Maire, après s'être fait présenter le Budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1) Lui donne acte de la présentation faite au Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

<b><u>Résultats 2018</u></b> :	Fonctionnement :	<b>523 804.83 €</b>
	Investissement :	<b>26 160.61 €</b>
<b><u>Résultats de clôture 2017</u></b> :	Fonctionnement :	<b>90 202.57 €</b>
(Reporté en 2018)	Investissement :	<b>411 926.03 €</b>
<b><u>Résultats cumulés 2018</u></b> :	Fonctionnement :	<b>614 007.40 €</b>
(Reporté en 2019)	Investissement :	<b>438 086.64 €</b>

2) Constate les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

- **Approuve le compte administratif 2018.**  
➤ **Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.**

**Délibération n° 9-2019 : Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018**

Le conseil municipal après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2018 ce même jour,

**Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,  
**Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018

**Constatant** que le compte administratif fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement de : **523 804.83 €**

Un excédent reporté de 2018 de : **90 202.57 €**

**Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 614 007.40 €**

Un déficit d'investissement de : 0.00 €

Un déficit des restes à réaliser de 0.00 €

**Soit un besoin de financement de : 0.00 €**

**DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2018 comme suit :**

AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068) **500 000.00 €**

RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002) **114 007.40 €**

RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : **438 086.64 €**

- **Approuve l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.**

#### **Délibération n° 10-2019 : Vote du Budget Primitif 2019 :**

Présentation détaillée par Monsieur le Maire du Budget Primitif 2019 pour les sections fonctionnement et investissement prenant en compte les objectifs de réalisation de l'année à venir.

**Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :**

**VOTE le Budget Primitif de l'exercice 2019, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 586 666.40 € pour la section de fonctionnement et à 1 793 111.30 € pour la section d'investissement.**

- **Approuve le budget Primitif 2019.**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.**

#### **Délibération n° 11-2019 : Vote des taux d'imposition 2019 :**

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,**

- **Décide de ne pas augmenter les taux d'imposition de 2019**
- **Vote les taux d'imposition de l'année 2019, comme suit :**

- Taxe d'habitation : 13,90 %
- Taxe foncière bâti : 22,76 %
- Taxe foncière non bâti : 60,52 %

**Le produit des taxes attendu s'élève à 260 000.00 €.**

- **Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.**

#### **Questions diverses**

Monsieur le Maire fait le point :

Sur les travaux de l'ancienne école : les travaux se déroulent normalement.

Vente du bâtiment actuel de la mairie : deux agences immobilières ont été sollicitées.

Personnel communal : un agent est actuellement en congé maladie et après avis médical, cette agent ne peut reprendre son poste qu'en mi-temps thérapeutique, il convient de prévoir son remplacement et la réorganisation du service .

Des conseillers constatent que des feux de végétaux sur pied, des bois morts et herbes sèches sont régulièrement pratiqués dans la commune et sollicite Monsieur Le Maire afin de rappeler certaines règles aux citoyens de la commune de Saint-Ours notamment qu'il est formellement interdit à toute personne : d'allumer des feux ;de pratiquer l'écobuage (brûlage des végétaux sur pied, des bois morts, des herbes sèches) ;de brûler des déchets verts, qui doivent être apportés en déchetterie.

*Les questions diverses étant épuisées, Monsieur le Maire remercie l'assemblée et lève la séance à 21 h.*

### **Les DEMANDES d'URBANISME ACCEPTEES**

Signification des abréviations des demandes d'urbanisme :

*PC : Permis de Construire*

*DP : Déclaration préalable*

*CUB : Certificat d'Urbanisme opérationnel*

*PCM : Permis de construire modificatif*

	Numéro	Demandeurs	Adresse du Terrain	Parcelle	Nature de la construction	Date Arrêté
DP	07326519 C5005	FORT Pascal	75 Route de Bassa	B6882	Extension maison	28/02/2019
DP	07326519 C5004	Gaec Des Châtaigniers	24 Chemin des Combes	A1181	Installation de panneaux photovoltaïques	28/02/2019

**Fait à Saint-Ours le 08 mars 2019**

**Le Maire,  
C. Rebelle**